dans les affaires intérieures du pays, passe à l'ordre du jour.

M. Brisson remet au conseil. — Le gouvernement accepte cet ordre du jour. (Exclamations à droite.)

La division est demandée à gauche, notamment par M. Richou.

Le Vote

Il est procédé au scrutin sur la première partie.

La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement.

Par 341 voix contre 91 la première partie est adoptée.

M. Loubet s'oppose sur la 2e partie de l'ordre du jour qu'il accepte.

Le gouvernement, comme tous les gouvernements, ne peut pas accepter le libéralisme du jésuitisme. (Approbation.)

Cette déclaration ne peut offenser ni blesser qui que ce soit.

Il vous reste la deuxième partie de son ordre du jour. (Exclamations.)

M. Chevillard la repousse.

M. de Douville-Maillefeu proteste.

Il est impossible que quelqu'un à droite comme à gauche, puisse admettre qu'on pouvoir étranger peut intervenir dans les affaires de pays.

Il n'y a donc rien qui lui blesse.

M. Letellier n'insiste pas.

L'ordre du jour reste donc avec la première partie, adoptée.

La séance est levée à quatre heures.

Physionomie de la Séance

Le nouveau cabinet dont la chute était prédite, paraît en jouir intact, s'obtient la cote de jour de confiance. C'est un cas à pour lui. Ce succès aura-t-il de l'influence sur l'avenir de cet pays? C'est douteux, car les partis de droite et gauche qui ils ne lui ont accordé qu'une confiance limitée; on s'attend selon la formule à ses actes. La lecture de la déclaration a été accueillie par de vifs applaudissements au centre et des murmures à l'extrême-gauche. La droite est restée impassible.

M. Loubet l'a pris de haut et non sans ironie avec M. Barthou. Ce petit homme, avec son accent méridional, est sympathique on l'accoste aisément; très habilement il glisse les grandes lignes au projet de loi sur les associations. Par ses votes, la Chambre a approuvé le projet à la commission. Lorsqu'il violente en discussion, le gouvernement se déplorera. (On applaudit.)

M. Jean M. Camille Pelletan se perd dans des digressions inutiles pendant lesquelles M. Demeaux, ministre des finances, se ronge d'impatience. Après une réponse très ferme, M. Loubet est très applaudi et la Chambre passe à l'ordre du jour modifié.

A droite les députés se répandent dans les couloirs et se communiquent leurs impressions, ceux des ruiducaux qui ont voté contre M. Rouvier, pour confirmer le ministère sura à compter avec nous», disent-ils sur un ton menaçant.

A droite on ne partit pas surpris outre mesure du décret royaliste, M. Villebois-Mareuil déclare que M. Loubet est personnellement sympathique «on sent, il l'a que nous avons au lace de nous un honnête homme que nous pourons combattre loyalement, qui nous dire toujours tout ce qu'il pense, tout ce qu'il veut faire.»

Parmi les membres du nouveau groupe constitutionnel, la même impression se manifeste. Un certain nombre d'entre eux ont voté l'ordre du jour de confiance. D'autres se sont abstenus. M. Piou est de ceux-là.

Le SCRUTIN

Paris, 8 mars. — Voici les chiffres exacts du scrutin sur l'ordre du jour de confiance : Cet ordre du jour a été adopté par 305 votants sur 576 ; la majorité comprenait : 230 républicains, 20 conservateurs et 25 boulangistes. La minorité comprend : 58 conservateurs, 27 républicains. Il y a eu 145 abstentions dont 61 de gauche et 6 boulangistes. Les 4 députés étaient absents.

Voici les noms des députés du groupe de la droite constitutionnelle qui ont voté l'ordre du jour de confiance : MM. Brincard, Fould, Hausmann, Hely Oissel, Mège, de Montsaulnin, Olry, Passy, Pichon, Bourbon, Rouvre, Soubeyran, Villefeu. Les députés de la droite qui ont voté pour l'ordre du jour sont MM. Colbert Laplace, Delahaye, Eschasserlau, Fouquet, Trois, Jolibois, Mitchell, Roy de Loulay, Thallier de Poncheville, qui se sont abstenus.

Les chaussures de nos troupes

Nouvelle exagérée

Paris, 3 mars. — *Le Matin* publiait aujourd'hui une nouvelle qui, étant donnée l'exactitude habituelle de ses informations, présentait un caractère particulier de gravité.

Notre confrère annonçait qu'au mois d'avril dernier « on avait découvert dans le magasin de la guerre 600,000 paires de chaussures, dont les 3/4 avaient été rongés par le poix, de telle sorte que les semelles ne tenaient plus en cuir, et que si la guerre avait inopinément éclaté, nos malheureux soldats, au bout d'une heure, auraient suivant une très vulgaire expression marché sur la chrétienne. »

Le *Matin* ajoutait que sur 600,000 paires de chaussures illusoires demeurant dans les magasins non réparés et non remplacées.

Nous avons tenu à vérifier cette nouvelle d'une telle importance et que l'armée a pu tenir les renseignements que notre rédacteur militaire nous communique et dont nous croyons pouvoir garantir l'exactitude.

Il est exact qu'il y a dans les magasins des corps d'armée des chaussures de pointures exagérées, mais de fabrication ancienne. Il est même non douteux que les échantillons d'après lesquels les commandants de corps d'armée ont signalé le fait au ministère.

Notons tout d'abord qu'il ne s'agit pas de 600,000 paires de chaussures, et que le chiffre fournit par notre confrère est fortement exagéré.

Il y a quelques mois, le ministre de la guerre chargea le l'improviste un officier de son état-major d'aller constater l'état des fourniture au fort de Vincennes et Gravelle.

De cette vérification, il résultait que les chaussures de pointures exagérées comme fabrication vont de 1886 et toutes en bon état, ne sont d'ailleurs, surtout des chaussures de pointures exagérées, ou petites ou très grandes.

Il résulte qu'avec les nécessités de notre organisation militaire il faille de grands approvisionnements pour les réservistes et les territoriaux qui viennent chaque année à la mobilisation et à l'instruction.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que le chef de cet question qui a déjà fait scandale dans la grande presse.

Les chaussures inutilisables ont été demandées par le ministère à tous les régiments pour savoir dans quelles conditions se trouvaient leurs approvisionnements.

De l'enquête à laquelle on s'est livré dans les corps d'armée, il résulte qu'il existe de 20 à 30 000 paires de chaussures avariées que les ouvriers ne peuvent réparer.

Divers ... pour ... réparation ... Sarda ... avait ... Mais M. Hermerdinger, ... indiqua la ... offrant de ... réparations au prix de 0 25 ... chaussures, ... Sarda demanda ...

D'un autre côté, un expert de l'administration, M. Bourdon, avait également proposé un système.

Dans cette situation, l'administration de la guerre décida de tenir une expérience sur 5.000 paires de chaussures avec le système Sarda — qui avait abaissé ses prétentions à 0.35 — et 5.000 paires avec le système Bourdon.

Une question de droit se posait. Elle a été examinée avec la plus grande attention. On a consulté les contrats pour savoir si on pouvait traiter avec M. Sarda.

Telle fut exactement et ramenée à de justes proportions, l'état de la question.

Ajoutons, en terminant, qu'il ne s'agit pas du lendemain, qu'est la seule véritable chanson de guerre, mais bien de *gaillots*, qu'on sont plus actuellement que des chaussures de repos.

Arrestation d'un Espion

Toulon, 3 mars. — On vient d'arrêter un jeune homme de 22 ans, nommé Origlio, ancien élève du Lycée de Toulon, accusé d'espionnage pour le compte de l'Italie. Il avait noué des relations avec les fils de plusieurs officiers de marine en fonctionnaires du port, les faisant causer sur les occupations de leur père. Il se faisait conduire par eux dans les fortifications et aux abords de l'Arsenal.

Origlio correspondait d'une façon suivi avec l'Italie et se rendait fréquemment.

Conduit devant le juge d'instruction il a nié les principaux faits relevés à sa charge, mais il semble disposé à avouer s'être occupé d'espionnage.

Toulon, 3 mars. — Devant le juge d'instruction l'accusé a avoué son crime en prétexant qu'il ne se rendait pas compte de la gravité de ses agissements.

Dans une perquisition faite à son domicile on a trouvé des renseignements très détaillés sur la défense de Toulon, l'armement des batteries, la composition de une escadre.

Le misérable avvivait de Rome où il était allé chercher des instructions lorsqu'on employé du gérée a qui il demandait des renseignements l'a fait arrêter.

Dernière Heure

Service téléphonique de l'Agence Dalsel.

Un drame rue Saint-Denis

Deux morts. — Deux blessés

Paris, 3 mars. — Ce soir, vers six heures, trois individus jouaient au billard dans une salle du premier étage, chez un marchand de vin de la rue St-Denis.

Le patron étant monté s'aperçut qu'un individu était en train de dévaliser une pièce à côté pendant que ses deux compagnons faisaient du bruit pour détourner les soupçons.

Aux cris poussés par le patron les trois individus s'enfuirent. Pendant que l'un d'entre eux parvenait à s'échapper un autre fut arrêté par la foule rue Hambuau. Se voyant pris il tira un revolver et fit feu quatre fois.

Un poursuivant fut atteint en plein poitrine et expira aussitôt; trois autres personnes furent également blessées, la première à la tête, la seconde à l'aine, la troisième à la main.

L'assassin a été maintenu jusqu'à l'arrivée de la police par le sieur Bothelier, garçon de pharmacie, malgré une horrible blessure qu'il avait reçue à l'aine.

L'état des deux blessés est grave.

L'assassin arrêté se déclare innocent.

Voici les noms des députés du groupe de la droite constitutionnelle qui ont voté l'ordre du jour de confiance : MM. Brincard, Fould, Hausmann, Hely Oissel, Mège, de Montsaulnin, Olry, Passy, Pichon, Bourbon, Rouvre, Soubeyran, Villefeu. Les députés de la droite qui ont voté pour l'ordre du jour sont MM. Colbert Laplace, Delahaye, Eschasserlau, Fouquet, Trois, Jolibois, Mitchell, Roy de Loulay, Thallier de Poncheville, qui se sont abstenus.

Les votes de nos députés

Tous les députés du Nord et du Pas-de-Calais ont voté pour l'ordre du jour Brisson, sauf MM. Achille Adam, Bergeret, Delardin-Verlinder, de Frescheville, Lafargue, Lalou, Le Gavzian, Ramard, Des Rotours, Taillandier, Thallier de Poncheville, qui se sont abstenus.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

L'élection de Béthune

LAMENDIN ET LES TARIFS DE DOUANE

M. Lamendin vient d'adresser aux électeurs la circulaire suivante :

A Messieurs les électeurs cultivateurs de la seconde circonscription de l'arrondissement de Béthune.

Les réactionnaires ayant essayé de jeter le doute sur l'attitude que je tiendrais à la Chambre des députés dans la question des tarifs de douane, je crois nécessaire de rappeler les renseignements que, vivant depuis de longues années au milieu de la population de nos campagnes et connaissant leurs besoins, je suis un partisan résolu de la protection agricole.

J'aurais voté avec mon ami Basly et les autres députés républicains du Pas-de-Calais les droits protecteurs. Si je suis élu, je défendrai ces droits avec eux et lorsque je me représenterai à vos suffrages vous aurez la preuve que je serai demeuré digne de votre confiance et que j'aurai soutenu vos intérêts avec la même énergie que ceux de mes camarades de la mine.

J'ajouterai que le gouvernement de la République doit songer avant tout à augmenter les forces vives du pays, à élever la prospérité nationale, à protéger l'*agriculture* et à donner aux travailleurs les légitimes satisfactions auxquelles ils ont droit.

Vive la République.

Arthur LAMENDIN,

Chronique locale

ROUBAIX

L'assassinat de Mme Bouhaye-Cliquet

Une grave dénonciation

Le motif de l'arrestation d'Anatole Devillers reste toujours entouré du plus grand mystère, de notre qu'il nous est très difficile d'obtenir quelques éclaircissements.

C'est samedi soir que Devillers a été arrêté dans les circonstances suivantes :

Sa femme qui, pour subvenir à ses besoins, travaille en journée comme couturière, se trouvait ce jour-là chez Mme P. V., Grande-Rue ; le soir elle déclara qu'elle n'osait retourner chez elle, vu le caractère du mari de rentrer son mari, qui la battrait. Un hal-

tentive surtout de l'abattoir pour trancher *sur la pauvre femme se rendit au poste de garde et prévint l'inspecteur Octave Meyghe et l'agent Lemaire.*

Ils signalèrent donné à l'inspecteur, celui-ci reconnut l'individu comme étant le sieur Devillers, qu'il connaissait pour l'avoir été fait il y a environ trois semaines. On se rendit alors au domicile de Devillers, exécutant du « Retour des Colonies », chez M. Cl. Dumoulin, 100, Grande-Rue, où se trouvait également un grand bureau du placement pour les garçons boulangers.

Devillers n'avait nullement l'intention d'aller battre sa femme, puisqu'il était couché et c'est dans sa chambre qu'il a été arrêté.

A la vue de la police, il parut surpris et demanda la raison de cette arrestation et lui répondit évasivement, et on l'emmena au poste.

Le lendemain il fut interrogé par M. Darroyer, commissaire central, puis, lundi matin, dirigé sur la maison d'arrêt de Lille.

Voici les nouveaux renseignements que nous avons recueillis sur cette arrestation.

D'un côté on nous a présenté Devillers comme un homme inoffensif et incapable d'accomplir le forfait dont on l'accuse ; les uns ont même ajouté : *ce qu'ils imaginaient leur tête à couper qu'il est innocent;* d'autres au contraire, et notamment un homme, qui lui a un caractère rancunier, capable de tout.

Mais le propos qu'on lui impute aurait été tenu il y environ deux ans, « dans un moment où il était ivre » et il ne nie pas ; mais pourquoi avoir attendu si longtemps pour le dénoncer? — Parce qu'il me maltraitait, répond-elle.

On ajoute sur la confrontation, qui aura probablement lieu entre elle et son mari pour jeter un peu de lumière dans cette affaire obscure.

Mme Devillers prétend qu'il ne jamais été question entre eux de succession ni de divorce.

Il paraît que le mari ne jamais été garçon boulanger chez M. Cliquet mais qu'il a été installé lui-même à Wattrelos et c'est dans cette ville qu'eut lieu la rupture des époux, il y a environ trois ans.

M. Darroyer continue son enquête.

Une singulière vengeance. — Mercredi vers 7 heures 1/2 du soir, un sieur Pollet, demeurant rue des Sablons, passant rue de Voltaire, s'arrêta soudain en face de l'estaminet tenu par M. Soulbut et après avoir lancé plusieurs pierres dans la vitrine se mit à briser la glace ; il entra ensuite dans l'établissement et cassa plus ours litres de liqueurs et de nombreux verres. Le cabaretier mit également en morceaux trois tables grossiers et ne put s'emparer de l'individu qui prit la fuite, son exploit commis.

Lors de son arrestation, la vengeance au siècle suivant : Pollet, veuf depuis 6 ans, aurait en des relations avec une fille R. N., et cette dernière l'ayant quitté le 15 février dernier pour venir demeurer en ménage chez M. Soulbut, Pollet a cru se venger de l'infidèle en causant des dégâts chez le cabaretier qui n'en pouvait mais.

Le vol de cuivre commis sont évalués à 200 francs. Pollet est vivement recherché.

Arrestation de deux déserteurs belges — L'agent Bourgeois, du garde au Refuge de nuit morceau vers trois heures et demie du soir, aperçut trois hommes dont un portait des paquets ; l'agent leur demande d'abord leurs papiers, mais ces individus déclarèrent ne pas en avoir et dès ce moment ils prirent la direction de chasseurs à pied.

Conduits à l'estaminet de 2e arrondissement, ils disent se nommer Camille Warwier âgé de 26 ans et Léon Pateur, âgé de 26 ans, al. Ils ont déclaré que leur intention était de rejoindre le gendarmerie.

Pour le Refuge de nuit. — Voici les numéros gagnants de la tombola qui a eu lieu chez M. Monnier, 270, Grande-Rue, le dimanche 28 février, au profit du Refuge de nuit :

916	854	25	748	528	628	669	4	644
805	620	222	568	835	628	647	647	747
973	963	1	589	907	963	414	139	601
475	450	806	561	417	917			

Les combats de coqs. — Une belle pulle a eu lieu vers 8 heures du soir. Les deux coqs étaient restés invaincus, la partie n'a pu être décidée. M. Dewally a donc été déclaré vainqueur.

Vol d'un cabas de figues. — Mercredi, vers 6 heures du soir, Mme Catiche, cabaretière à l'angle de la rue de la Chapelle Circite et de la rue de Wiers, venait déclarer au bureau de la Commissaire du 1er arrondissement, qu'un de ses logeurs, François Parrot, âgé de 25 ans, chauffeur, se trouvait dans le bureau de la chambre, venant dissimulé sous sa blouse un cabas de figues.

Les agents Pluquet et Kinis, se rendirent à la chambre de Parrot ; ce dernier, à l'arrivée des agents était déjà couché, mais le lacin fut trouvé entre le matelas et le sommier du lit.

Le voleur ne voulut pas indiquer la provenance du cabas de figues, prétendant, étant ivre, avoir dormi du 1er arrondissement.

Un cheval emporté rue de Lannoy. — Le nommé Bouter Stoz, de service rue de Lannoy, aperçut un rassemblement assez considérable ; *s'étant approché,* il aperçut qu'un cheval attelé à un tombereau appartenant à MM. Dubus, Cogez et Cie, s'était emballé et jeté dans la vitrine de M. Emile Vromant, marchand de chaussures au n° 25 de la rue de Lannoy. Le cheval s'était arrêté en rangé avec M. Emile Vromant pour payer le carreau brisé d'une valeur de 3 fr.

Le chapitre des ivresses. — Le sous brigadier Lienard, de service à la gare lier matin, aperçu un nommé Lamie Simard, âgé de 38 ans, marchand ambulant, demeurant rue Monlaigne à Lille, complètement ivre et qui, en attendant l'arrivée du train, avait trouvé commode de s'installer sur une banquette de la salle d'attente pour y dormir. Un logement plus ... chez lui fut trouvé au dépôt du 1er arrondissement.

* * *

L'agent Delcaillerie de garde au poste du 2e arrondissement mercredi vers quatre heures du matin, recevait la visite certainement inattendue de deux individus qui, étant ivres, réclamaient du logement. L'agent s'empressa d'acquiescer à leur demande en les mettant au dépôt de sûreté en attendant mieux. Ce dernier, demeurant rue Saint-Jean et B... B..., rue du Coq-Français.

* * *

Les agents Ledercq et Florin de patrouille, samedi matin vers deux heures et demie du soir, rue de Tourcoing, trouvaient soudés ivre-mort sur la voie publique, le sieur F... D..., demeurant rue de Fontenoy.

Les agents lui procurèrent un logement plus salubre au dépôt du 2e arrondissement.

CHANGEMENT DE DOMICILE

CABINET M. HENRI DESCHAMPS

65, rue des Fabriquettes, 65

Défense en Justice, Tribunaux de Commerce et Justice de Paix. Consultations gratuites de deux heures à midi. Agence immobilière. Expertises après incendies.

20en13m. 4151

Nouvelles militaires. — Tous les réservistes ... Tourcoing ... Roubaix, ... Lille ... Tourcoing ... Roubaix ... Lille ... Tourcoing ... Roubaix ... Lille ... Tourcoing ... Roubaix